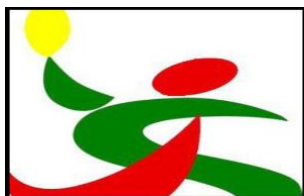




REPUBLIQUE DU SENEGAL

Ministère des Infrastructures, des Transports
Terrestres et du Désenclavement (MITTD)



Ministère des Sports



Comité d'Organisation des Jeux
Olympiques de la Jeunesse 2026



Agence des Travaux et de Gestion
des Routes du Sénégal

PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITE ET DE LA REMISE A NIVEAU DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES DANS LE CADRE DES JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE (JOJ) 2026

AVIS INTERNATIONAL A MANIFESTATION D'INTERET SELECTION D'UN BUREAU D'ETUDES POUR LA MISSION D'ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE (AMO)

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement a reçu un financement de l'Agence Française de Développement ("AFD"), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre du projet (**programme d'amélioration de l'accessibilité et de la remise à niveau des infrastructures sportives dans le cadre des jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) 2026**).

Les Services du Candidat auront pour objet d'assister la maîtrise d'ouvrage délégué AGEROUTE SENEGAL pour la gestion du projet de réhabilitation des infrastructures sportives existantes afin de les conformer aux normes internationales.

Il s'agit principalement de :

- Stade Iba Mar DIOP, situé au cœur de Dakar, pour les épreuves d'athlétisme, rugby, boxe et escalade ;
- Piscine Olympique, dans le quartier Résidentiel du Point E, pour les épreuves de Natation, Hockey, Basketball à 3, Bmx et skateboard ;
- Carrière d'équitation de la caserne Samba Diéry DIALLO, pour les épreuves d'équitation ;
- Equipements sportifs de proximité au niveau de certains quartiers de la région de Dakar

Les Services du Candidat auront pour objet la prestation d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la conduite du projet et le renforcement de capacités des acteurs, et inclueront notamment :

- Assistance générale à la Maitrise d'Ouvrage Déléguée (AGERROUTE) pour la conduite et la coordination générale du projet (études et travaux) et assistance au suivi-évaluation du projet (sites olympiques et équipements de proximité) ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage et renforcement de capacité des acteurs en matière de de définition et de mise en œuvre d'une stratégie de gestion et d'entretien des équipements et infrastructures sportifs olympiques et de proximité pour la phase post-JOJ 2026;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition et la mise en œuvre d'un Plan d'Action Genre, permettant de promouvoir l'égalité Femmes – Hommes dans toutes les dimensions du projet;

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGERROUTE) Sénégal invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres, ou
- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent :

- Qualification générale dans le domaine des études, de la conception et de la supervision et d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage de projets d'infrastructures recevant du public ;
- Nombre d'années d'expériences du cabinet : disposer d'au moins dix (10) années d'expérience dans le domaine d'Assistance à la Maitrise d'ouvrage pour les travaux d'Infrastructures sportives ;
- Expérience du bureau dans l'exécution de prestations de nature et d'envergure équivalentes en termes de missions d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage, durant les dix (10) dernières années à compter de 2010, pour des projets d'infrastructures sportives aux normes internationales ;

- L'expertise en études et/ou supervision de travaux de construction ou réhabilitation de piscine olympique suivant les normes FINA ;
- L'expertise en matière d'AMO pour la gestion d'équipements publics sportifs et d'expertise en matière de prise en compte de l'égalité Femmes-Hommes.

Les activités du projet se dérouleront à Dakar - Sénégal et la langue de travail sera le français.

Il est à noter que l'intérêt manifesté par un bureau d'études ou une firme, n'implique aucune obligation de la part de l'AGEROUTE Sénégal de l'inclure sur la liste restreinte.

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants :

- Participation de ressortissants nationaux (Pn) ;
- Procédures d'assurance qualité et certifications du Candidat - préciser l'objet ou l'intitulé de la certification : par exemple ISO 9001 ou certification environnementale et sociale.

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Les Manifestations d'Intérêt doivent être déposées au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessous au plus tard le **07 Décembre 2021 à 12 heures 30 minutes précises (GMT)**.

L'adresse dont il est fait mention est : **AGEROUTE SENEGAL sise à la Rue David DIOP x Rue F à Fann Résidence Dakar Sénégal.**

BP : 25 242 Dakar-Fann.

Tel: (221) 33 869 07 51 Fax : (221) 33 869 07 51

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi et aux heures suivantes : **9H00 à 17H00** et auprès de : rndour@ageroute.sn ou bsenghor@ageroute.sn.

Le Directeur Général

Ibrahima NDIAYE

